

## La Libye, un État failli ? À propos du chaos libyen et de l'échec d'une transition

Saïd Haddad

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/2588>

DOI : 10.4000/anneemaghreb.2588

ISBN : 1952-8108

ISSN : 2109-9405

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 19 novembre 2015

Pagination : 167-191

ISBN : 978-2-271-08831-4

ISSN : 1952-8108

### Référence électronique

Saïd Haddad, « La Libye, un État failli ? À propos du chaos libyen et de l'échec d'une transition », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 13 | 2015, mis en ligne le 19 novembre 2015, consulté le 22 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/2588> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.2588

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2019.



L'Année du Maghreb est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# La Libye, un État failli ? À propos du chaos libyen et de l'échec d'une transition

Saïd Haddad

---

- 1 En déclarant, le 29 octobre 2014, que la « Libye était très proche du point de non-retour », Bernardino León, représentant spécial des Nations Unies en Libye et chef de la mission des Nations Unies en Libye (UNSMIL) depuis le 1<sup>er</sup> septembre, résume l'inquiétude de la communauté internationale quant à la situation dans ce pays et à son devenir. La crainte de voir au sein de l'espace sahélo-maghrébin un État failli aux conséquences déstabilisatrices s'est accrue avec l'intensification des violences depuis l'été 2014. En effet, la tenue d'élections législatives, le 25 juin 2014 était supposée mettre un terme au blocage politique libyen qui s'était aggravé avec le renversement par le Congrès général national (CGN) du premier Ministre Ali Zeidan, le 11 mars 2014. Cependant, loin d'apaiser les tensions, la nouvelle configuration politique a exacerbé les antagonismes. Alors que l'État de Libye se retrouve, à la fin de l'été 2014, avec deux gouvernements et deux parlements, la recrudescence des combats et des violences, l'implantation de l'organisation de l'État islamique dans l'Est libyen et les ingérences extérieures font craindre que l'hypothèse d'un État failli ou défaillant, au nord de l'Afrique, se concrétise. Un État failli ou défaillant (*failed state*)<sup>1</sup> peut être défini comme un État « qui ne peut plus remplir ses fonctions essentielles, et spécialement assurer la sécurité physique de sa population. Il en résulte non seulement des troubles, internes, mais des prolongements extérieurs – intervention des voisins, afflux massif des réfugiés, contagion de l'instabilité – de sorte que la paix et la sécurité internationales sont à leur tour menacées » (Sur, 2005, p. 891).

## La persistance de la crise politique (janvier-mai 2014)

- 2 La décision du Conseil général national (CGN) de prolonger son mandat jusqu'au 24 décembre 2014, alors qu'il devait arriver à terme le 7 février 2014, s'inscrit dans un

contexte politique polarisé par le débat puis l'adoption de la loi sur l'exclusion politique en 2013<sup>2</sup>. Cette décision intervient dans une configuration de dyarchie institutionnelle qui voit s'affronter le pouvoir exécutif dirigé par le premier Ministre, Ali Zeidan et le CGN présidé par Nouri Bousahmein<sup>3</sup>. L'initiative du CGN, vécue comme un coup de force, prenait appui sur le report des élections constituintes, initialement prévues le 24 décembre 2013. La décision de la Haute Commission électorale d'organiser ce scrutin le 20 février 2014, en dépit d'un faible nombre d'inscrits à cette date intervient donc dans un climat délétère marqué par la défiance, la résignation et la colère des citoyens libyens<sup>4</sup>.

## L'élection de l'assemblée constitutionnelle (20 février 2014)

- 3 En témoigne le nombre d'inscrits, en recul par rapport à celui des élections législatives de juillet 2012. Il atteint en février 1,1 millions d'inscrits contre 2,9 millions en 2012 tandis que le taux de participation ne s'élève qu'à 45 % (contre 60 % en 2012) et que 13 des 60 sièges n'ont pas été pourvus en raison du boycott par les Amazighs du scrutin et des violences perpétrées notamment dans l'est du pays comme à Derna ou Benghazi ou au sud dans les villes d'Ubari, Koufra et Mourzouk. L'élection d'une assemblée constituante, également nommée Autorité constitutionnelle, qui devait avoir lieu 8 mois après la « libération » (*i.e.* la chute de Kadhafi et de son régime selon la terminologie du Conseil national de transition) de la Libye a été maintes fois reportée en raison notamment des revendications fédéralistes d'une attribution égalitaire des sièges entre les trois régions (Cyrénaïque, Tripolitaine et Fezzan). Si le vote par le CGN de l'élection des futurs constituants au suffrage universel direct satisfait les revendications fédéralistes, l'adoption de la loi électorale (17 juillet 2013) entraîne les protestations des représentants amazighs, toubous et touaregs mécontents de l'attribution des sièges (6). C'est dans ce contexte que le Haut Conseil Amazigh avait appelé au boycott des élections.
- 4 L'élection d'Ali Tarhouni, le 21 avril 2014, comme président de l'assemblée constituante qui siège à al Baïda (où fut rédigée la constitution de 1951, à l'indépendance) parachève cette première phase. Après avoir adopté ses statuts, la constituante démarre ses travaux le 11 mai.
- 5 Conformément à la Déclaration constitutionnelle du 3 août, l'assemblée dispose d'un délai de 120 jours pour la remise de son projet. La date limite fut reportée, en raison de l'aggravation de la situation intérieure (*voir plus loin*). Repoussé au mois de décembre 2014, le projet de constitution ne fut pas soumis à un référendum en dépit des annonces du porte-parole de l'Autorité constitutionnelle (*afrique.lepoint.fr*, 29/8/2014.)
- 6 Les principaux travaux de l'assemblée portent sur la place de la charia dans la Loi fondamentale, l'organisation administrative du pays, le degré de (dé) centralisation du pays, la reconnaissance des droits culturels ainsi que la répartition des revenus pétroliers. Huit comités sont chargés de formuler des propositions dans les domaines suivants : la forme de l'État, la gouvernance, la justice, l'indépendance des institutions, les droits et libertés, la feuille de route transitionnelle, la gouvernance locale, le système financier et les ressources naturelles. Le 24 décembre 2014, les huit comités mettent en ligne leurs propositions<sup>5</sup> afin de provoquer un débat public autour de ce projet. Ce projet préliminaire relève plus du document de travail que d'une version aboutie. En effet, l'absence de certains thèmes comme l'organisation de la Défense et de la Sécurité est à souligner. Dans d'autres cas, tels que celui de la gouvernance locale, plusieurs propositions sont présentées (l'organisation en régions ou en gouvernorats) sans

trancher pour l'une ou pour l'autre. En dépit de cette première production, aucun calendrier, à la fin de 2014, n'a encore été avancé concernant la soumission au peuple libyen d'un projet final de constitution.

- 7 Salués par la Mission des Nations Unies en Libye (UNSMIL), les travaux préliminaires de l'Autorité constitutionnelle ont pâti de la détérioration de l'environnement politique général.

## Pétrole et crise politique

- 8 La double polarisation de la vie politique libyenne s'accroît en ce début d'année 2014. Au-delà du conflit de légitimité opposant les autorités transitionnelles élues au suffrage universel aux milices révolutionnaires, un autre oppose le gouvernement d'Ali Zeidan au CGN et notamment aux élus du Parti pour la Justice et la Construction (PJC), bras politique des Frères Musulmans<sup>6</sup>. La poursuite de la crise pétrolière, déclenchée en août 2013, scelle le sort du Premier ministre, en poste depuis le 14 octobre 2012. Articulée à la question fédérale, la crise pétrolière fragilise l'économie du pays.
- 9 En effet, un bras de fer est engagé par le chef de la milice Petroleum Facilities Guard, chargée de protéger les installations et les sites pétroliers, avec le pouvoir de Tripoli. Ce bras de fer illustre l'imbrication des revendications fédéralistes, de la question pétrolière et celle des milices. Sur fond d'accusation de corruption à l'encontre des autorités transitoires, Ibrahim Jadhran revendique des mesures anti-corruption. Disposant de ressources matérielles et humaines, du soutien des tribus et d'une partie de la population de la Cyrénaïque qui est sensible aux revendications de répartition égalitaire des ressources, Ibrahim Jadhran est également membre du gouvernement autonome de la Cyrénaïque, autoproclamé, le 23 octobre 2013<sup>7</sup>. Le blocage par les autonomistes des sites pétroliers de Ras Lanouf, Brega, al-Sider, et Zuitena connaît un tournant avec la tentative de mise en œuvre de la menace d'exporter le pétrole libyen au seul profit de la Cyrénaïque : le 8 mars 2014, un pétrolier battant pavillon nord-coréen (le *Morning Glory*) est autorisé à s'amarrer dans le port d'al-Sider afin de charger une cargaison de pétrole. L'annonce de ce chargement par la voix du chef du Bureau exécutif de la Cyrénaïque, Abd Abou al-Barassi, entraîne une réaction vigoureuse des autorités de Tripoli qui dénoncent un « acte de piraterie », « une atteinte à la souveraineté nationale » et dépêchent des forces armées, issues de l'armée régulière et de la milice Bouclier de Libye de Misrata, afin de mettre un terme à ce chargement illégal (*Panapress, AFP, 10/3/2014*). L'arraisonnement du pétrolier dont la valeur de la cargaison est estimée à 30 millions de dollars par la Marine américaine dans les eaux internationales, le 17 mars 2014 est un échec pour les fédéralistes dans leur tentative d'exporter le brut libyen. Et ce d'autant plus que l'ONU condamne toute tentative d'exportation illégale de pétrole libyen en adoptant une résolution, le 19 mars 2014, autorisant les États membres de l'ONU à inspecter les navires suspects de s'adonner à de tels trafics, qui auraient été désignés par les autorités libyennes.
- 10 Ce soutien de la communauté internationale ne dissimule pas, pour autant, l'impuissance du pouvoir libyen confronté aux revendications des fédéralistes et la faiblesse de ses moyens coercitifs puisqu'en dépit des menaces et de l'envoi d'éléments armés, il n'a pu empêcher le départ du navire pétrolier. Les affrontements entre autonomistes de Cyrénaïque et forces fidèles au CGN ont lieu, notamment à Ajdabiya (*rfi.fr, 23/3/2014*) parallèlement à des négociations qui aboutissent à la levée partielle du blocus pétrolier.

Le 10 avril, est ainsi annoncée la remise aux autorités des installations de Zuitena et d'al Harriga après la conclusion d'un accord portant sur la création d'une commission d'enquête sur la corruption, le versement d'arriérés de salaires aux gardes et l'abandon des poursuites judiciaires contre les auteurs du blocus (*La voix de l'Amérique*, 10/4/2014). L'annonce de la reprise des exportations pétrolières à partir du port d'al Harriga est une autre étape dans l'apaisement et le retour à la normal en ce domaine (15/4/2014). Les installations de Ras Lanouf et al Sider ne reviendront sous contrôle gouvernemental que le 2 juillet (rfi.fr, 3/07/2014). Si le sort de ces deux ports pétroliers a bien été évoqué dès le mois d'avril et si les principaux points d'accord ont été trouvés, il a fallu attendre près de trois mois avant que les deux parties en présence ne déclarent conjointement, lors d'une conférence de presse, que « la crise pétrolière est finie ». La résolution de la crise pétrolière, qui a duré près d'un an, intervient dans un climat politique différent : le premier ministre Ali Zeidan a été renversé, un ancien général a lancé une opération depuis Benghazi contre les « islamistes » et les responsables du blocage politique et un nouveau parlement été élu le 25 juin. En déclarant que la levée du blocus pétrolier est « un geste de bonne intention envers le parlement élu la semaine passée », Ibrahim Jadhnan et les autonomistes de Cyrénaïque inscrivent leur geste dans un nouveau chapitre politique de la Libye post-Kadhafi.

## Les effets économiques de la crise pétrolière

- 11 Sur le plan économique, la crise pétrolière a eu des effets néfastes. En 2013, l'économie s'était déjà contracté de 12,8 % selon les estimations de la Banque africaine de Développement et la production pétrolière était passée à près de 250 000 barils/ jour (bpj) fin 2013 (contre 1,6 million en 2012). En mai 2014, la production s'était réduite à 150 000 bpj avant d'augmenter au fur et à mesure de la réouverture et la remise en état des installations pétrolières (*voir supra*). En octobre 2014, la production était de plus de 800 000 bpj tandis que durant l'année 2014 l'économie avait vu son PIB décroître de 19,8 % (Banque africaine de Développement)<sup>8</sup>. La paralysie du secteur pétrolier a ainsi provoqué, d'après les mêmes sources, un déficit budgétaire représentant près de 49 % du PIB et une détérioration du niveau de vie des Libyens en accroissant les difficultés d'accès aux soins et à l'éducation. La crise politique qui alimente la crise pétrolière n'a fait qu'aggraver des conditions économiques et sociales prévalant durant le règne de Kadhafi (Djaziri, 2015) tels qu'une économie improductive et les inégalités régionales et tribales (BAD) et ce en dépit de ressources naturelles (pétrole et gaz) et financières considérables. Par ailleurs, la crise politique qui s'est aggravée avec l'épisode Ahmed Mittig (*voir infra*) a retardé l'adoption du budget de fonctionnement de l'État de Libye. D'un montant de près de 48 milliards de dollars, le budget a été finalement adopté, le 22 juin 2014, par le CGN à quelques jours d'un nouveau scrutin législatif (AFP, 22/6/2014).

## Le renversement du premier ministre Zeidan (11 mars 2014)

- 12 L'épisode du pavillon nord-coréen provoque la chute du premier ministre Ali Zeidan, le 11 mars 2014. Par 124 voix sur 194, les parlementaires votent sa destitution et nomment à sa place le ministre de la Défense, Abdallah al-Thini. Le renversement de Zeidan illustre à la fois la lutte entre les deux pôles de pouvoir que sont le CGN et le pouvoir exécutif ainsi que l'échec du mandat du chef de gouvernement. La lutte pour la prééminence du pouvoir entre les deux instances se nourrit non seulement du flou qui entoure la

délimitation de leurs compétences mais également des luttes politiques entre ce qui a été qualifié de bloc « libéral » et de bloc « islamiste » : le poids de ce dernier excédait celui des seuls 17 sièges remportés lors des élections législatives de 2012, en raison du soutien des 120 élus dits « indépendants ». Par ailleurs, l'instrumentalisation des milices par les différents acteurs politiques et leur imbrication dans l'appareil d'État vont ajouter à la confusion et à la tension de la politique libyenne.

- 13 Les clivages politiques, qui se sont révélés au grand jour lors de la discussion et le vote de la loi sur l'exclusion politique en 2013, se sont accentués avec la décision du CGN de prolonger son mandat. Cette décision a entraîné des manifestations populaires importantes à son encontre dans les villes de Benghazi et de Tripoli le 7 février, date à laquelle le CGN devait remettre initialement son mandat. Elle a provoqué également une réaction virulente de certaines milices issues de Zintan et des montagnes Nefoussa, les brigades al-Qaqa et al-Sawaiq. Officiellement placées sous l'autorité du ministère de la Défense, elles adressent un ultimatum au parlement lui intimant de présenter sa démission et menaçant d'arrestation tout député récalcitrant (*jeuneafrique.com*, 18/2/2014). Et ce malgré l'annonce, deux jours auparavant, le dimanche 16 février, par les parlementaires, d'élections anticipées (sans fixer de dates) afin de désigner de nouvelles autorités dans l'attente d'une nouvelle constitution<sup>9</sup> et de l'élaboration d'une nouvelle loi électorale. Les sit-in devant le siège du parlement ou l'envahissement de ce dernier par des manifestants qui s'en prennent à des députés témoignent de l'exaspération de la population à l'égard d'un CGN accusé non seulement d'être incapable de mettre fin à l'anarchie et à l'insécurité, mais d'en être en partie responsables (2 mars 2014).
- 14 Ces griefs n'épargnent pas le chef du gouvernement dont le mot d'ordre, lors de son investiture, avait été le rétablissement de la sécurité. Le début de l'année 2014 voit la poursuite des assassinats politiques. Le 12 janvier le vice-ministre de l'Industrie est tué par balles à Syrte, premier membre du gouvernement assassiné depuis la chute du régime de Kadhafi, tandis que le juge et membre de la cour suprême, Abdel Aziz al Hasadi, premier procureur général de la Libye post- Jamahiriya est abattu, le 9 février, à Derna. Les tentatives d'assassinat à l'encontre des membres du gouvernement, comme celle qui a visé le ministre de l'Intérieur le 29 janvier à Tripoli, les assassinats notamment à Benghazi et à Derna de membres de forces de sécurité (armée et police), de ressortissants étrangers (ressortissants britannique et néozélandais le 3 janvier ; ressortissant français le 2 mars à Benghazi) et les enlèvements<sup>10</sup> participent de la détérioration du climat politique. Rarement revendiqués, ces attentats et autres actes de violences, qui perdurent après le renversement de Zeidan, sont imputés par le gouvernement aux forces islamistes et extrémistes, notamment pour ce qui concerne l'est du pays<sup>11</sup>.
- 15 Chargé d'assurer l'intérim, al-Thini est reconduit dans ses fonctions de chef de gouvernement le 8 avril. Cinq jours plus tard, il annonce sa démission en raison d'une attaque contre sa famille et lui-même. Il assure cependant l'intérim dans l'attente d'une nouvelle élection au sein du CGN. Prévue initialement le 29 avril, elle est interrompue à la suite d'une fusillade au sein de l'enceinte parlementaire. Le scrutin oppose au deuxième tour Ahmed Mittag, homme d'affaires originaire de Misrata à Omar al-Hassi, universitaire de Benghazi. Le premier est élu premier ministre le 4 mai.
- 16 Des irrégularités étant dénoncées par des parlementaires (notamment le fait que le quorum de 120 parlementaires nécessaires pour voter la confiance n'a pas été atteint et que le vote a eu lieu après que la séance a été levée), l'élection d'Ahmed Mittag – qui n'a recueilli que 113 voix – n'est pas reconnue par le vice-président du CGN (c'est lui qui

présidait la séance, le titulaire étant en déplacement à l'étranger) ni par le gouvernement (AFP, 4/05/2014). Durant un mois, deux gouvernements coexistent avant que la Cour suprême juge, le 9 juin, l'élection du 4 mai inconstitutionnelle et qu'un nouvel intérim soit confiée à al-Thini<sup>12</sup>.

## Élections législatives et nouvelle guerre civile libyenne (mai-août 2014)

- 17 L'invalidation par la Cour suprême de l'élection d'Ahmed Mittig intervient deux semaines avant la tenue de nouvelles élections législatives. En effet, celles-ci avaient été fixées au 25 juin depuis le 20 mai par la Haute Commission électorale. Le principe de l'élection d'une Chambre des Représentants avait été auparavant voté par le CGN, le 30 mars, et cette date du 25 juin confirmée par un vote du CGN deux jours après la proposition de la Haute Commission électorale. Il s'agissait d'une tentative de mettre fin à la dégradation de la vie politique et au blocage des institutions, comme a pu l'illustrer l'épisode de l'élection d'un nouveau premier Ministre.

### Le déclenchement de l'opération Karama (16 mai 2014)

- 18 L'annonce par la Commission électorale de la date des élections intervient quatre jours après le déclenchement d'une offensive armée (le 16 mai), à partir de Benghazi, menée par le général à la retraite, Khalifa Haftar. Cette offensive, appelée opération Karama (Dignité), est destinée à mettre fin aux violences qui secouent la Libye, notamment celles qui touchent l'est du pays, et à combattre des autorités transitionnelles dominées par les islamistes. Khalifa Haftar prend appui sur l'exaspération populaire à l'encontre d'un gouvernement et d'un CGN incapable d'enrayer la spirale de violence, de rétablir l'ordre et de relancer l'économie libyenne, et également sur la situation particulière de Benghazi<sup>13</sup>.
- 19 En effet, Benghazi, à l'instar de Derna et de l'ensemble de Cyrénaïque connaît une dégradation de ses conditions de sécurité depuis le début de l'année 2014. Entre janvier et mai 2014, « plus de 100 assassinats et tentatives d'assassinat » ont été perpétrés dans ces deux villes<sup>14</sup>. D'après ce rapport, la grande majorité des victimes feraient partie des forces de sécurité. La plupart des attentats sont imputés, selon le Groupe d'Experts, aux islamistes d'Ansar al Sharia, implantés à Benghazi et Derna.
- 20 L'opération Karama répond à des considérations locales qu'il ne faut pas négliger. Berceau de la Révolution du 17 février 2011, Benghazi illustre à la fois les espoirs du soulèvement contre Kadhafi, ses ambiguïtés et ses menaces potentielles à travers la présence de groupes islamistes radicaux puissants (voir *infra* la partie consacrée aux parties en présence), ses interrogations sur l'avenir du pays à travers la question du fédéralisme. La « bataille de Benghazi » (Wehrey, 2014) qui a débuté bien avant l'offensive du général Haftar<sup>15</sup> est une illustration des défis et des contradictions de la Libye post-Kadhafi.
- 21 Le 14 février 2014, le général Haftar, dans une vidéo diffusée sur les réseaux déclare que « le commandement de l'armée nationale libyenne annonce une initiative pour une feuille de route qui sera annoncée dans les prochains jours » et que « l'armée a décidé de réagir non pas pour gouverner mais pour préparer les conditions propices » à des élections<sup>16</sup>.

Dans un entretien accordé au *Cairo Post*, paru le 18 février 2014, le général déclare que « les groupes extrémistes sont la cause des divisions internes et que l'armée libyenne est contrôlée par ces groupes extrémistes ». Il ajoute que « les groupes islamistes ont interféré dans la désignation du chef d'état-major et du ministre de la Défense afin qu'ils obéissent à leurs intérêts » et que « le chef du gouvernement est instrumentalisé »<sup>17</sup>.

- 22 Cette déclaration, à quelques jours de la tenue du scrutin du 20 février avait été rapidement qualifiée de « ridicule » par les autorités de Tripoli. En dépit des affirmations de l'intéressé, parlant au nom de l'institution militaire, il est alors difficile de savoir si ce dernier dispose de relais au sein de l'armée en dépit de sa carrière au sein de l'institution. Pourtant lors de son retour d'exil des États-Unis afin de participer à la Révolution du 17 février, le général Haftar avait recueilli le soutien d'une partie de ses pairs qui avaient tenté de l'imposer, le 17 novembre 2011 à la tête des forces armées, au lendemain de la « libération du pays ». Cependant, tant le CNT que les milices révolutionnaires avaient rejeté cette candidature. La suspicion envers des cadres militaires ayant fait une large partie de leur carrière sous le régime de Kadhafi a prévalu. En effet, le général Haftar a, de 1969 à 1987, fait partie de l'armée libyenne. Ayant participé au renversement du roi Idriss, le 1<sup>er</sup> septembre 1969, alors qu'il était lieutenant, Khalifa Haftar fait partie des officiers fidèles au régime de Kadhafi jusqu'en 1987. En 1986, il est chargé du commandement des forces libyennes au Tchad, la Libye étant engagée dans ce pays depuis 1973. À la suite de la défaite de Ouadi Doum où il est fait prisonnier avec près de 600 ou 700 hommes, il est désavoué et abandonné par Kadhafi. La rupture avec la Jamahiriya prend naissance lors cette guerre désastreuse pour l'image de la Libye et du régime. Exfiltré par les Américains, il rejoint les États-Unis avec une partie de ses hommes et sera pris en charge par la CIA, sur le site de Langley<sup>18</sup>. Son long séjour aux États-Unis, sa proximité supposée avec l'agence américaine, outre son compagnonnage de vingt ans avec Kadhafi, en font un personnage largement suspect aux yeux des vainqueurs libyens du conflit de 2011.
- 23 Concernant ses soutiens, le général Haftar, dans l'entretien au *Cairo Post* du 18 février 2014, évoque le gouvernement autonome de Cyrénaïque avec lequel il est en contact ainsi que des milices de Zintan. Ces dernières interviendront 2 jours après l'offensive du 16 mai en attaquant le CGN à Tripoli.

### La « bataille de Benghazi »

- 24 La campagne législative démarre le 4 juin dans un climat de violence exacerbé. Les combats entre groupes islamistes et la coalition se faisant appeler « Armée nationale » font de nombreuses victimes à Benghazi. L'intervention de l'aviation contre les groupes qualifiés de terroristes par Haftar montre qu'il peut se prévaloir du soutien d'une partie des officiers des armées de terre, de l'air et de la Marine ainsi que des Forces spéciales, en dépit de l'absence d'aval officiel provenant des autorités de Tripoli ou de l'état-major libyen. Les raids aériens ont « visé des bases et activités d'Ansar el-Charia, de la Brigade du 17 février, de la milice Rafallah el-Sahati et de la brigade orientale du Bouclier de Libye (Bouclier I) »<sup>19</sup>, la base aérienne d'al-Rajma près de Benghazi étant le QG opérationnel de l'ancien général<sup>20</sup>. Les violences n'épargnent donc pas les civils ni les installations civiles comme la faculté d'ingénierie de la ville. Les forces de Haftar tout comme celles de ses adversaires sont accusées de ne pas faire de discernement dans l'utilisation de la force, notamment aérienne<sup>21</sup>. Dans son rapport 2014-2015, l'ONG Amnesty international



souligne que « les parties en présence ont été responsables d'attaques menées sans discrimination qui ont fait des centaines de victimes civiles et endommagé des infrastructures et des bâtiments civils, notamment des hôpitaux, des logements, des mosquées, des commerces, des fermes, des centrales électriques, des aéroports, des routes et un important site de stockage de carburant ». L'ONG ajoute qu'« à quelques exceptions près, les milices, les unités de l'armée et les groupes armés ont fait preuve de mépris pour la vie des civils et pour les infrastructures et biens civils, et n'ont pas pris les précautions nécessaires pour éviter ou réduire au minimum le nombre de pertes civiles et les dommages aux structures civiles »<sup>22</sup>

- 25 Se déroulant dans un climat de confusion politique total (on est alors en pleine contestation de l'élection d'Ahmed Mittig), les premières semaines de l'offensive Haftar ne mettent pas un terme à l'insécurité générale, puisque les assassinats, notamment de journalistes, à Benghazi ou ailleurs, se poursuivent<sup>23</sup>. Les autorités transitionnelles semblent, à quelques jours du scrutin, perdre ce qu'il leur restait du contrôle de la situation. Et ce, d'autant plus que dans la nuit du 15 au 16 juin 2014, les forces spéciales américaines mènent un raid à Benghazi pour capturer Ahmad Abou Khattala, suspecté d'être un des responsables de l'attaque du 11 septembre 2011 contre le consulat américain de Benghazi, qui avait coûté la vie à l'ambassadeur des États-Unis<sup>24</sup>. Cet enlèvement fait écho à celui d'Abu Anas al Libi, membre présumé d'al Qaida, en octobre 2013.
- 26 Face à l'offensive du général Haftar, les chancelleries occidentales opposent un silence embarrassé et ne condamnent pas formellement l'opération Karama. L'ambassadrice des États-Unis à Tripoli déclare ainsi qu'il « est difficile [...] de condamner Haftar étant donné que ce dernier poursuit des groupes bien particuliers... sur notre liste de terroristes »<sup>25</sup>. Cette relative bienveillance s'inscrit dans le cadre d'une relance de la « lutte contre le terrorisme » depuis le déclenchement de l'Opération Serval au Mali, en janvier 2013 et des inquiétudes (voir *infra*) exprimées par un certain nombre de pays européens et de la bande sahélo-saharienne face à l'évolution de la situation en Libye et particulièrement dans le sud de ce pays. Par ailleurs, le renversement du président Morsi le 3 juillet 2013 par les militaires égyptiens, la répression qui s'en suit notamment à l'encontre des Frères musulmans, l'adoption d'une constitution le 15 janvier 2014 et l'élection d'al Sissi, promu entre temps maréchal, à la présidence de la République égyptienne le 28 mai 2014 signent le glas d'une séquence des révolutions arabes et en ouvre une nouvelle, celle de la lutte contre le « terrorisme » dans laquelle s'inscrit Haftar. La lutte contre le terrorisme est une ressource politique dans laquelle va puiser ce dernier afin de s'attirer les bonnes grâces des pays occidentaux et de pays considérés comme étant alliés, l'Égypte et les Émirats arabes Unis.

## Les enseignements des élections du 25 juin

- 27 Les élections du 25 juin 2014 ont mobilisé près de 630 000 votants sur 1 509 218 inscrits, d'après la Haute Commission électorale libyenne<sup>26</sup>. 17 552 candidats (dont 152 candidates) se sont disputés les 200 sièges (dont 32 réservés aux députées femmes) de la Chambre des Représentants (CdR). La participation électorale s'élève à près de 42 %, contre 60 % en 2012 pour l'élection du CGN. Par ailleurs, 12 sièges ne sont pas pourvus en raison des violences<sup>27</sup>. C'est le cas à Derna où le vote n'a pas eu lieu ; dans la ville d'al Jamil à l'ouest, le vote a été interrompu ; et dans les villes berbères de Jado ou de Zuwarah le scrutin faisait l'objet d'un appel au boycott.

- 28 Les résultats des élections législatives sont proclamés le 21 juillet 2014. Le CdR qui doit entrer en fonction après une cérémonie de passation des pouvoirs fixée au 4 août, présente une configuration politique différente de la précédente assemblée. Le scrutin de liste ayant été écarté, seules des candidatures individuelles ou indépendantes avaient été acceptées, minorant le rôle des partis. Le scrutin consacre le recul de la mouvance islamiste qui n'aurait pas obtenu plus de 30 sièges tandis que les « libéraux », proches de l'Alliance des Forces nationales auraient recueilli près de 50 sièges et les fédéralistes, entre 25 et 28 députés. Selon des observateurs, le reste des sièges serait revenu à des députés sans réel ancrage idéologique<sup>28</sup>.
- 29 Cependant user de catégories politiques telles qu'islamistes ou « libéraux », dont les contours sont flous, ne permet de saisir que partiellement les dynamiques politiques à l'œuvre en Libye. En effet, l'élection de 2012 a montré que l'influence politique du bloc islamiste dépassait les 17 sièges qu'il avait remportés et que devaient être pris en compte d'autres acteurs tels que les milices armées. Enfin, réduire la scène politique libyenne à ce seul clivage ou à celui qui oppose militaires et islamistes depuis l'offensive de Haftar néglige la tendance lourde soulignée par les élections législatives de 2012 et 2014 qu'est le retour des anciennes élites, certaines marginalisées sous Kadhafi, d'autres ayant participé au moment révolutionnaire de 2011 (Bensaad, 2015). La lutte entre les nouvelles élites issues des hauts lieux de la Révolution comme Misrata, alliées en la circonstance aux Frères Musulmans libyens, et les anciennes notabilités qui souhaitent mettre fin à l'instabilité, à l'image de ce qui se passe dans la ville de Zintan (*ibid.*), s'articule avec les autres dimensions. Enfin, les appartenances tribales ou communautaires participant de la vie politique libyenne, qui de fait est fragmentée, sont également à prendre en compte.
- 30 La proclamation des résultats des élections législatives, le 21 juillet 2014, intervient alors que la situation sécuritaire s'est encore dégradée. En effet, depuis le 13 juillet des combats opposent les éléments de l'Opération Karama et leurs alliés à une nouvelle coalition, celle de l'Opération Fajr (Aube) ou Fajr Libya autour de l'aéroport de Tripoli. La création de cette coalition, parachève à l'extrême le processus de polarisation sur le plan sécuritaire et militaire. Toutefois, cette polarisation ne met pas en présence des blocs ou groupes homogènes. Ces derniers sont constitués d'acteurs aux statuts et aux motivations divers et aux alliances conjoncturelles. Par ailleurs, si une bonne partie de ces groupes armés ou milices opèrent directement ou indirectement sous l'autorité officielle de l'État, leur positionnement politique fait qu'elles s'en affranchissent régulièrement, le combattent et sont souvent en compétition entre elles. Éléments structurant de la vie politique et sociale libyenne depuis la chute du régime, concurrentes d'une armée régulière qui peine à se constituer (Haddad, 2014), les milices vont s'opposer sur des lignes de clivages, à la fois idéologiques, régionales, tribales et en lien avec le jeu de puissances extérieures.

### La bataille de l'aéroport de Tripoli (13 juillet-23 août 2014)

- 31 L'attaque de l'aéroport de Tripoli par « la Chambre des opérations révolutionnaires de Libye » renforcées par des éléments de Misrata contre des milices de Zintan, chargées de veiller à la sécurité de ce lieu et par ailleurs alliées aux forces du général Haftar, poursuit la militarisation du conflit interne. La bataille de l'aéroport dure plus d'un mois et marque de fait un tournant dans le conflit tant sur le plan politique que sur le plan militaire. En effet, « la prise de l'aéroport a été le sommet d'une nouvelle guerre qui a bouleversé la capitale libyenne, passant d'un conflit de basse intensité à l'usage ouvert de

l'infanterie mécanisée, des missiles et des bombardements aériens (...) » (Morone, 2015). Cette nouvelle guerre accentue les fractures de la société libyenne, fractures issues de la guerre de 2011 et celles plus anciennes et antérieures à la chute de la Jamahiriya. L'intensité des combats entraîne tout au long du mois de juillet, non seulement la fermeture de l'aéroport et la destruction de près de 90 % de la flottille aérienne mais elle provoque aussi un immense incendie qui ravage des stocks d'hydrocarbures. À partir du 11 juillet sont organisées l'évacuation du personnel de l'UNSMIL par l'ONU ainsi que celles des ambassades et autres représentations diplomatiques, à l'instar de l'ambassade des États-Unis, le 27 juillet ou celle de France qui ferme définitivement deux jours plus tard. La France ainsi que le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, les Philippines, les États-Unis organisent dans le même temps l'évacuation de leurs ressortissants<sup>29</sup>. Ces combats dans la capitale se déroulent parallèlement à ceux opposant à Benghazi les Forces spéciales, alliées au général Haftar, aux milices islamistes dont Ansar al Sharia. Ces combats font 38 morts et débouchent sur la prise du quartier général des forces spéciales par les milices islamistes (AFP, 30/7/2014)

- 32 Les opérations Karama et Fajr Libya redessinent les contours du paysage sécuritaire libyen. Elles opposent, comme nous l'avons mentionné plus tôt, deux blocs, dont il n'est pas aisé de déterminer les effectifs tant sont absentes les données fiables. Et c'est seulement dans la dynamique de l'action que l'on peut espérer comprendre la cristallisation de ces blocs.

## La bipolarisation des milices libyennes

### La coalition Karama (ou Dignité)

- 33 L'opération Karama regroupe autour des forces du général Haftar un ensemble de forces armées, de milices alliées, aux motivations et objectifs politiques divers, qui ne sont pas sous l'autorité hiérarchique du général.

#### Les forces de Karama

- 34 L'Armée nationale est la force autoproclamée par le général Khalifa Haftar. Elle est à l'initiative de l'opération « Karama » de mai 2014. Regroupant d'anciens militaires, elle bénéficie du soutien d'une partie de l'armée libyenne et des forces spéciales, ainsi que de la Chambre des représentants, réfugiée à Tobrouk. Si sa dénomination peut porter à confusion avec l'Armée libyenne (régulière), elle bénéficie néanmoins du soutien de cette dernière. En dépit de l'absence de tout soutien officiel des autorités militaires à Karama, un certain nombre d'officiers rejoignent l'entreprise du général Haftar. Il faut attendre la chute de Tripoli (23 août 2014) et la nomination d'un nouveau chef d'état-major pour que l'opération Karama soit incorporée au sein de l'armée régulière, qui compte près de 35 000 hommes. La brigade Saïqa (Forces spéciales), dirigée par Wanis Bukhamada et forte de près de 5 000 hommes est une unité d'élite composée de commandos et de parachutistes qui se sont illustrés en novembre 2013 en combattant Ansar al Sharia à Benghazi.
- 35 Dès le lancement de l'opération Karama, le général Haftar reçoit le soutien des milices de Zintan, qui sont réunies au sein d'un Conseil militaire des révolutionnaires de Zintan. Responsable de la capture de Saïf al-Islam al-Kadhafi, le fils du dictateur, en novembre

2011, ce Conseil regroupe plus d'une vingtaine de milices issues de Zintan et du djebel Nefoussa. Quelque 4 000 combattants (miliciens et anciens militaires) le composeraient. Le Conseil s'est heurté plusieurs fois à l'armée régulière à propos du contrôle de l'aéroport de Tripoli, avant de conclure un accord avec les autorités. Défait lors des combats d'août 2013, il en aurait perdu le contrôle. Deux de ses milices, les brigades al-Qaqa et al-Sawaïq ont combattu durant l'été 2014 lors de la bataille de l'aéroport. La première était officiellement sous l'autorité du ministère de la Défense et est réputée proche de Mahmoud Jibril, président du Conseil national de transition en 2011 et leader du parti Alliance des forces nationales. Elle regrouperait près de 18 000 hommes. La Brigade Al-Sawaïq est sous l'autorité du ministère de la Défense. Ses éléments proviennent de Zintan et du djebel Nefoussa, ses effectifs s'élèveraient à près de 2 000 hommes. Elle a pris part à la chute de Tripoli en septembre 2011. Elle est chargée de la protection des bâtiments officiels. La Petroleum Facilities Guard est une sorte de police chargée de protéger les installations pétrolières, sous la tutelle du ministère du Pétrole et financée par le ministère de la Défense. Dirigée par Ibrahim Jadhraan, proche des fédéralistes de Cyrénaïque, elle regrouperait 10 000 miliciens, même si certaines sources avancent le chiffre de 20 000. Elle est à l'origine de la crise pétrolière et du bras de fer engagé avec Tripoli depuis août 2013.

- 36 Parmi les alliés de l'opération Dignité et des milices de Zintan, une milice autoproclamée « armée des tribus », composée essentiellement de membres de la tribu des Warshefana (sud-ouest de Tripoli) s'est faite connaître en attaquant le camp 27 (situé au km 27 de la route Tripoli-Tunis)<sup>30</sup>, le 7 août. Considérés comme des partisans de Kadhafi durant le conflit de 2011 ou nostalgiques de ce dernier, les Warshefana ont fait l'objet d'une sanglante répression en septembre 2014 de la part de Fajr Libya<sup>31</sup>

### Karama ou l'accusation de kadhafisme

- 37 L'alliance formée autour du général Haftar peut paraître hétéroclite. De fait, elle a souvent été qualifiée par ses opposants et ses détracteurs comme étant un conglomerat d'anciens kadhafistes et de vaincus de la guerre de 2011. Cette accusation de « kadhafisme » vise à discréditer les dirigeants ou hommes forts de l'Opération Dignité et des forces qui lui sont alliées. Il s'agit, bien entendu, de Khalifa Haftar dont le parcours a été évoqué mais aussi de Wanis Bukhamada, des forces spéciales, dont une bonne partie de la carrière militaire s'est déroulée sous Kadhafi. Ce constat peut être étendu à la majorité des officiers de l'armée régulière et de ceux qui ont rejoint la dite Armée nationale et ce en dépit de l'absence de données précises sur les parcours biographiques des cadres de ces deux armées. En ce qui concerne les milices proches de Mahmoud Jibril, la proximité de ce dernier entre 2007 et 2008 avec Saïf al Islam suffit à le discréditer aux yeux des partisans du CGN et de Fajr Libya. De la même manière, les tribus assimilées au pouvoir de Kadhafi comme les Warfalla ou les Warshefana qui se sont engagés du côté des forces de Zintan restent associées à l'ancien dictateur. Cette stigmatisation traduit, sur le plan militaire, la polarisation de la vie politique libyenne exacerbée par la loi sur l'exclusion politique, adoptée en 2013. Cette opposition est résumée dans les propos tenus par un partisan des forces de Misrata : « La vérité, c'est que nous représentons chacun une vision de la démocratie libyenne. Les Zintan veulent un compromis et tendent la main aux anciens kadhafistes. Nous, nous voulons une démocratie qui respecte la Révolution du 17 février et ses principes »<sup>32</sup>.

- 38 Le devenir des anciens kadhafistes ou supposés tels, leur potentielle menace, sont un des éléments structurants de la vie politique libyenne depuis 2011. Si les procès des anciens dignitaires du régime, parmi eux Saïf al Islam, l'ancien premier Ministre Baghdadi ou l'ancien chef des renseignements Abdallah al Sénoussi, font l'objet de reports permanents, leurs conditions de détention sont régulièrement dénoncées par les organisations de défense des droits de l'Homme<sup>33</sup>. Par ailleurs, le sort du fils de l'ex-Guide de la Révolution fait aussi l'objet d'un bras de fer entre les autorités de Tripoli et la Cour pénale internationale (CPI). Poursuivi par la CPI pour des crimes contre l'humanité présumés durant le conflit 2011, Saïf al Islam est détenu par le Conseil militaire de Zintan qui l'a capturé en novembre 2011 et qui refuse, depuis, de le transférer à Tripoli. L'évolution de la situation en Libye, à partir de l'été 2014, rend ce dossier plus délicat en dépit de la saisine par la CPI de l'ONU, le 10 décembre 2014, afin que la Libye lui remette l'accusé. La remise aux mains des autorités libyennes par le Niger de Saadi Kadhafi, le 6 mars 2014 met un terme aux relations distendues entre Niamey et Tripoli depuis la chute de Mouammar Kadhafi. Saadi Kadhafi, réfugié au Niger depuis 2011 a fait l'objet de plusieurs demandes d'extradition, jusqu'ici rejetées par Niamey. Accusé de « s'être emparé de biens par la force et l'intimidation quand il dirigeait la Fédération libyenne de football » sous le règne de son père, il est toujours en attente de procès, après une première comparution le 22 juin.
- 39 Quelques semaines auparavant, Abdallah Mansour, ancien général de Kadhafi en charge de la sécurité, avait été expulsé du Niger (14 janvier 2014), réclamé par la Libye au motif d'activités subversives contre le pays. Il était soupçonné d'avoir fomenté les troubles qui ont éclaté le 18 janvier 2014 dans le sud de la Libye à Sebha. L'instauration de l'état d'urgence par le CGN, le même jour, atteste de l'enjeu que représente une région au carrefour des routes transfrontalières, riche en hydrocarbures et en eau qui fait l'objet depuis 2012 de combats entre tribus arabes et Toubous. L'intensité des combats, qui a fait au moins 39 morts en 12 jours a été soulignée<sup>34</sup> et a fait l'objet de revendications anti ou pro kadhafistes. Il est probable que des éléments armés composés d'anciens partisans de Kadhafi ont participé aux combats, notamment autour d'une base militaire à Sebha et d'une base aérienne à Tamanhant même si leur implication réelle est difficile à déterminer<sup>35</sup>. Cependant, la dénonciation de l'implication d'anciens kadhafistes afin de décrédibiliser les adversaires des Ouled Suleiman, ou leur glorification et la surestimation de leurs forces<sup>36</sup>, témoigne surtout du fait que le fossé créé par la guerre de 2011 structure encore les conflits (et les relations) entre les communautés (Lacher, 2014).

### La coalition Fajr Libya (l'Aube de la Libye)

- 40 L'opération Fajr Libya réunit autour d'elle plusieurs milices, dont la Chambre des opérations des révolutionnaires de Libye. Agréée par le ministère de l'Intérieur, elle a été chargée de la sécurisation de la capitale et son chef nommé par le président du Conseil général national (CGN). Après l'enlèvement, le 10 octobre 2013, du Premier ministre Ali Zeidan, cette milice a été placée sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Dirigée par Adel al-Tahrouni, elle est réputée proche des Frères musulmans. Elle comprendrait près de 350 hommes.
- 41 Le Bouclier de la Libye est un regroupement de brigades basées principalement à Benghazi, Misratah, Khums, Bani Walid et Sabrata. Déployées à l'est, au centre, au sud et à l'ouest du pays, ses forces, estimées à 12 000 hommes, proviennent essentiellement de

Misratah. Soutenant la loi sur l'exclusion politique, le Bouclier de la Libye se heurte régulièrement à l'armée libyenne et aux forces spéciales, notamment à Benghazi et a été accusé de crimes de guerre perpétrés lors du siège de Bani Walid en octobre 2012. L'un de ses groupes affiliés, le Bouclier de la Libye 1, de Benghazi, est allié à Ansar al-Sharia.

- 42 Les Brigades de Misratah ont joué un rôle important durant le conflit de 2011. Elles regrouperaient près de 40 000 membres au sein de 200 brigades révolutionnaires réunis au sein de l'Union des révolutionnaires de Misratah, établie en septembre 2011. Lourdemment armées, elles ont été impliquées dans les violences à Tripoli en novembre 2013. Impliquées dans le siège de Bani Walid en 2012, elles sont accusées également de crimes de guerre. Elles détiennent un rôle majeur au sein de Fajr Libya.
- 43 Plus à l'est, la Brigade des martyrs du 17 février, qui est dirigée par Fawzi Bukatef est bien équipée en armements lourds et légers. Elle agit surtout dans l'est du pays (Benghazi) et à Koufra. Réputée proche des Frères musulmans, regroupant près de 3 500 hommes, elle a été plusieurs fois chargée par le pouvoir intérimaire de rétablir l'ordre et la sécurité dans sa zone de compétence.
- 44 Scission de la précédente, la Brigade Rafallah al-Sahati est établie à Benghazi et opère dans l'est du pays et à Koufra. Impliquée dans des heurts avec la population, elle serait néanmoins intégrée à l'armée régulière, tout en conservant son équipement et ses bases. Elle est dirigée par Ismaël al-Sallabi et regrouperait environ 1 000 hommes. Issue de la Brigade des martyrs du 17 février, Ansar al-Sharia est basée à Derna, Benghazi et Syrte, l'ancien fief de Mouammar Kadhafi. Elle regroupe environ 500 membres issus de l'est du pays. Elle milite pour l'imposition de la loi islamique. Cette milice est accusée par les États-Unis d'être derrière l'attentat du 11 septembre 2012 contre leur consulat de Benghazi. Elle est classée par Washington sur la liste des organisations terroristes<sup>37</sup>. Dirigée par Mohamed al-Zahawi, elle est proche d'Al-Qaïda et de son homonyme en Tunisie et aurait prêté début octobre 2014 allégeance à l'État islamique. Proche d'Ansar al-Sharia, on trouve la Brigade Omar al-Mokhtar, implantée dans l'est du pays (Derna, Benghazi et Ajdabiya), forte de 200 miliciens.
- 45 Ansar al Sharia, la Brigade Raffalh al Sahati, la Brigade des martyrs du 17 février et le Bouclier de la Libye 1 forment le Majlis Shura Thuwar Benghazi (Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi) en juin 2014.
- 46 Des unités Amazigh de Nalut et de Jadu ainsi que certaines brigades de Zawiya ou Gharyan participent également à la coalition Fajr Libya.
- 47 Cette alliance peut apparaître hétéroclite à plusieurs titres : en effet des forces islamo-conservatrices issues de Misrata sont alliés à des groupes qui relèvent plus du djihadisme. Par ailleurs, des considérations locales s'articulent aux clivages idéologiques, politiques et nationaux qui sont liées à l'histoire récente de la Jamahiriya et du conflit : Zintani contre Amazigh dans le djebel Nefoussa, opposition entre Zawiya et Warshefana datant de la guerre de 2011. Elles sont conjoncturelles et sont susceptibles d'évoluer.

## La deuxième chute de Tripoli (23 août 2014)

- 48 Alors que Benghazi, à la suite de la décision gouvernementale du 16 juin 2014, doit accueillir la nouvelle Chambre des représentants lors de la passation de pouvoir fixée au 4 août, de nombreux parlementaires refusent de s'y rendre en raison notamment des violences<sup>38</sup>. Une majorité relative de 77 députés sur 158 représentants présents élit pour

président, à Tobrouk, Aguilah Salah Issa, juriste de formation et élu de l'Est (Quba) tandis que al-Thini est reconduit à la tête du gouvernement. Au lendemain de l'assassinat du colonel Mohamed al Souissi, chef de la police de Tripoli, la CdR vote une résolution en faveur d'une intervention internationale afin de protéger les civils et appelle au démantèlement des milices « rebelles » (13/8/2014)<sup>39</sup>. Cette résolution fait écho à un précédent appel à la communauté internationale, lancé un mois plus tôt par le gouvernement, sans toutefois qu'ait été précisée alors la nature de cette aide demandée<sup>40</sup>. Cet appel au démantèlement des milices apparaît une fois de plus comme un vœu pieux tant les tentatives de dissolution ou de contrôle de ces dernières ont été vaines depuis 2011. Cette impuissance des autorités libyennes a été reconnue au plus haut niveau, par le chef d'état-major de l'armée libyenne régulière lors d'une audition devant la CdR. Le colonel Abdessalem Jadallah al Salihine déclare qu'il n'a aucun moyen de contrôle sur les milices qui sont sous l'autorité officielle du gouvernement, dont Bouclier de la Libye<sup>41</sup>. Le général Abdel Razzak Nadhoury est nommé nouveau chef d'état-major le 25 août.

- 49 L'appel à l'intervention de la communauté internationale renforce l'hostilité des élus islamistes et de Misrata, ainsi que celle d'une bonne partie de la population libyenne. Cette hostilité s'accroît avec les raids aériens conduits les 18 et 23 août sur la ville de Tripoli qui visaient des positions de Fajr Libya. En dépit de leur revendication par Karama, l'Égypte et les Émirats arabes Unis sont accusés par Fajr Libya d'avoir mené ces bombardements. Malgré les dénégations des autorités égyptiennes et du mutisme des autorités d'Abu Dhabi, la condamnation par les États-Unis, le Royaume Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie, dans un communiqué commun, le 26 août, « des interférences extérieures », vient accrédi-ter la thèse d'une implication de ces deux pays<sup>42</sup>. Le Qatar, le Soudan et la Turquie sont, quant à eux, accusés de soutenir Fajr Libya et – pour les deux premiers pays – de fournir des armes aux milices islamistes<sup>43</sup>
- 50 La prise de l'aéroport de Tripoli, le 23 août, par Fajr Libya entraîne la condamnation par la CdR de cette coalition et de ses milices qualifiées de « terroristes ». La chute de Tripoli entraîne le repli du gouvernement dans la ville de Tobrouk où il rejoint la CdR. Elle conduit à l'initiative de l'ancien président résident du CGN, Nouri Bousahmein, épaulé par un certain nombre de députés islamistes du parlement sortant, qui réactive ce dernier et charge Omar al-Hassi, candidat malheureux le 4 mai, au poste de Premier ministre, de former un gouvernement de salut national. La Libye se retrouve ainsi avec deux gouvernements et deux parlements, à Tripoli et Tobrouk. Seules les autorités de Tobrouk seront reconnues par la communauté internationale<sup>44</sup>. Le 28 août les Nations Unies renforcent l'embargo sur les armes et élargissent les sanctions en incluant dans la liste noire les milices, considérées comme une menace pour la sécurité du pays. Le même jour le premier ministre al-Thini présente sa démission mais il est reconduit 4 jours plus tard à la tête du gouvernement. Enfin, le 1<sup>er</sup> septembre, les autorités de Tobrouk reconnaissent avoir perdu le contrôle des ministères et des services de l'État à Tripoli.

## L'irruption de Daesh et l'hypothèse d'une intervention internationale (octobre-décembre 2014)

### Le nouveau jeu libyen ou le risque d'une mêlée généralisée

- 51 La crainte d'une guerre civile totale ou d'une mêlée généralisée est vive dans les chancelleries des pays voisins et des puissances occidentales. Et cela d'autant plus qu'un

nouvel acteur a fait son apparition dans l'est de la Libye, l'Organisation de l'État Islamique (OEI) En effet, une organisation, Majlis Chourah Chabab al Islam, apparue en avril 2014 à Derna proclame le 3 octobre 2014 son allégeance au califat d'Al-Baghdadi<sup>45</sup>. Alors que circulent des rumeurs depuis le printemps sur l'implantation de Daech, à la faveur de la confusion générale libyenne, cette déclaration d'allégeance, et la proclamation d'un Emirat islamique à Derna viennent les confirmer. L'État islamique en Libye (EIL) disposerait d'effectifs estimés entre 1 000 et 3 000 hommes, dont 800 établis à Derna<sup>46</sup>. Il aurait installé des camps d'entraînement dans l'est du pays aux dires du général commandant l'AFRICOM<sup>47</sup>. Le danger d'une implantation de l'OEI à la faveur des affrontements inter-libyens avait été souligné par l'envoyé des Nations unies, Bernardino Léon (*Algérie Presse Service*, 8/10/2014)<sup>48</sup>. Le 27 décembre 2014, l'EIL revendique son premier attentat sur le sol libyen à Tripoli, contre un organisme chargé de la protection des sites diplomatiques.

- 52 L'irruption spectaculaire de l'Organisation de l'État islamique en Libye<sup>49</sup> intervient alors que la communauté internationale a les yeux rivés sur le sud du pays depuis la chute du régime de Kadhafi. L'évolution de la situation intérieure libyenne, le repli des groupes djihadistes au Fezzan sont une source de tensions entre la Libye, le Tchad et le Niger ; elle suscite aussi des débats et des interrogations sur la nécessité d'une nouvelle intervention armée en Libye et plus précisément en son sud.

## L'hypothèse d'une intervention internationale

- 53 En évoquant, dès le 27 janvier 2014, le « scénario idéal » que serait une intervention internationale dans le sud libyen, le chef d'état-major des armées françaises déclare que « l'idéal serait de monter une opération internationale avec les autorités libyennes ». S'interrogeant sur la confusion libyenne (« mais quelles autorités ? »), il souligne que « le problème dans le sud libyen, c'est qu'il faut un État dans le nord » (*lefigaro.fr*, 27/01/2014). Il est suivi en ce sens par le ministre de l'Intérieur du Niger qui, reprenant des termes utilisés par le directeur du National Intelligence – le service de renseignement américain – à propos de l'Afrique subsaharienne qualifie la Libye « d'incubateur de terroristes » (*lefigaro.fr*, 5/02/2014)<sup>50</sup> et réclame que la France et les États-Unis assurent « le service après-vente » dans ce pays à la suite de l'intervention de 2011<sup>51</sup>.
- 54 Le 8 septembre 2014, dans une interview accordée au quotidien français *Le Figaro*, le ministre français de la Défense s'inquiétant de la dégradation sécuritaire déclare : « nous devons agir en Libye », pays dont le sud est devenu un « hub » pour les groupes terroristes, ces derniers venant s'y approvisionner et se réorganiser. Ce propos est réitéré le 31 décembre par le ministre qui déclare qu'il « ne faut pas accepter le développement d'un sanctuaire terroriste en Libye » (*lefigaro.fr*, 31/12/2014)<sup>52</sup>. L'appel à la lutte contre le terrorisme intervient alors que la France à la suite de l'intervention Serval réorganise son dispositif dans la bande sahélo-saharienne, et que l'opération Barkhane a pris le relais de la précédente au 1<sup>er</sup> août 2014. Cet appel fait suite aussi à celui lancé par les autorités de Tobrouk en août 2014. Il fait écho à l'adoption par la CdR d'une première loi antiterroriste qui considère comme « acte terroriste tout usage de la force, de la violence ou de menaces dans le but d'entraîner un trouble grave à l'ordre public ou mettre en péril la sécurité de la société ou ses intérêts ». Cette loi prévoit « la perpétuité pour quiconque forme ou dirige une organisation terroriste et sanctionne l'appartenance à un tel groupe par dix



ans de prison au moins, une peine aggravée si l'accusé a reçu un entraînement militaire ou s'il est membre des services de sécurité » (AFP, 18/09/2014)<sup>53</sup>.

### La menace de l'État failli

- 55 La résurgence du thème de l'État failli et de son corollaire, la lutte contre le terrorisme, dans les déclarations officielles et dans les médias, nécessite un examen plus approfondi de cette notion d'État failli – *failed state*. Apparue en 1992 au lendemain de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement du bloc de l'Est, elle a retrouvé une seconde jeunesse aux lendemains des attentats du 11 septembre 2001 (Le Gouriellec, 2015). D'origine anglo-saxonne et originellement limitée aux questions humanitaires, cette notion n'est pas seulement analytique, permettant d'élaborer une typologie allant des « États forts » aux États « défailants ». Elle connaît un glissement sécuritaire, c'est-à-dire qu'après 2001 « la dimension spécifiquement sécuritaire de l'effondrement de l'État, qui a une très forte incidence extérieure, [est] privilégiée » (Gaulme, 2011, p. 23). En 2006, le concept d'État failli devient une notion « à vocation opérationnelle » sous l'impulsion de Stephen Krasner, alors directeur de la planification des politiques au Département d'État (Le Gouriellec, p. 7) : « En effet, la notion d'État failli remet en question l'un des fondements du système international : la souveraineté des États qui en constitue en partie la trame, en permettant une intervention dans les affaires intérieures d'un État si son modèle de gouvernement est estimé mauvais. La principale stratégie qui a été proposée en réponse à cette défaillance de l'État est le *state-building* ». L'acception opérationnelle semble avoir pris le dessus, c'est-à-dire qu'elle permet de développer « une stratégie d'actions permettant de remédier à la défaillance des États » (Sur, 2005) et d'établir un lien entre faiblesse de l'État et son environnement proche ou lointain. En dépit des critiques portant à la fois sur le caractère scientifique insuffisant des travaux portant sur les États dits faillis (Nay, 2013) et de ce qu'ils comportent comme tentatives interventionnistes contre des États « manqués »<sup>54</sup>, la notion/formule d'État failli s'est imposée dans les discours politiques en établissant un lien entre faillite, terrorisme et intervention pour y remédier.
- 56 La question d'une intervention armée en Libye pour mettre fin à l'instabilité et aux agissements des groupes djihadistes est ainsi régulièrement évoquée par les médias. Alors qu'Alger déploie près de 5 000 hommes à la frontière libyenne et que son état-major a décidé de faire de la région d'Illizi un « secteur opérationnel » avant de la transformer en région militaire<sup>55</sup>, des conjectures sur des interventions algériennes menées seules ou conjointement avec les États-Unis ou l'Égypte voient le jour<sup>56</sup>. L'information a été démentie par les autorités algériennes et l'armée n'a pas fait de commentaires à ce propos. Dans le cas contraire, cela indiquerait une évolution dans la politique traditionnelle de ce pays, qui repose sur la non intervention de l'armée algérienne au-delà des frontières du pays. La situation préoccupante de la Libye, le conflit au Mali et l'attentat de Tiguentourine en janvier 2013 ont en effet questionné le positionnement traditionnel de l'Algérie et les bouleversements régionaux issus de l'effondrement de la Jamahiriya ont placé Alger en première ligne. Acteur majeur dans la région, Alger se trouve à la croisée des chemins. En d'autres termes, Alger a le choix entre le maintien de sa position, que l'on pourrait qualifier de défensive (déploiement des troupes à la frontière algéro-libyenne et surveillance renforcée) ou une attitude plus interventionniste. À la fin de l'année 2014, Alger refuse toujours toute intervention étrangère armée en Libye, ainsi qu'elle a pu le réaffirmer lors de la Conférence de Madrid (*El Moudjahid*, 20/9/2014). La position de l'Égypte est également questionnée, notamment

en raison des contacts entretenus par Haftar avec l'establishment militaire égyptien depuis sa participation à la guerre israélo-arabe de 1973 et de sa compréhension envers l'Égypte en cas d'intervention sur le sol libyen. Au quotidien *al Masry al Youm*, Haftar déclare, dès les débuts de l'offensive Karama, soutenir toute opération égyptienne pour sécuriser ses frontières, y compris en Libye<sup>57</sup>. La rumeur d'une intervention de l'aviation égyptienne lors de la bataille de Tripoli accrédite en partie ces supputations, en dépit des dénégations officielles. Le renforcement de la coopération anti-terroriste entre Tobrouk et le Caire est en revanche plus assumé : l'Égypte s'engage à entraîner les forces libyennes contre le terrorisme et à sécuriser la frontière longue de 1 115 kms (*Reuters*, 8/10/2014) tout en plaidant pour qu'Occidentaux et Américains aident l'armée libyenne<sup>58</sup>.

### Médiation internationale et dialogue national

- 57 L'option militaire a été cependant écartée à plusieurs reprises. Par la France, alors qu'un processus de dialogue national sous l'égide de l'ONU est engagé depuis fin septembre 2014 mais aussi par les pays voisins de la Libye et les États de l'Union européenne. Ainsi, lors de la Conférence ministérielle sur la stabilité et le développement de la Libye qui s'est tenue à Madrid le 17 septembre et a réuni 12 États<sup>59</sup> et 5 organisations internationales ou régionales (ONU, Union Africaine, Union Européenne, Ligue des États arabes, Union pour la Méditerranée), les participants ont rejeté toute forme d'intervention militaire (« Il n'y a pas de solution militaire à la crise actuelle ») et ont plaidé pour une solution politique à travers un dialogue et une réconciliation qui doivent être inclusifs selon les termes des conclusions de la Conférence tout en soulignant le « risque de guerre civile »<sup>60</sup>. Cette conférence fait écho à la Conférence ministérielle sur le soutien international à la Libye, qui s'est tenue à Rome, le 6 mars 2014. Elle a fortement insisté sur la nécessité d'un dialogue national libyen, sur celle de la lutte contre le trafic d'armes, le rétablissement de la sécurité, la poursuite du processus transitionnel et la relance de l'exploitation des hydrocarbures.
- 58 Le dossier migratoire attise également les craintes de l'UE, la faiblesse de l'État libyen ne lui permettant plus de maintenir son rôle traditionnel de garde-frontière en ce domaine<sup>61</sup>. Selon les Nations Unies, le nombre de personnes déplacées à la suite des combats s'élève à près de 400 000 en novembre contre 60 000 au début de l'année<sup>62</sup>. Selon Amnesty International, près de 130 000 migrants et réfugiés ont tenté de rejoindre l'Italie à partir des côtes libyennes tandis que 14 000 demandeurs d'asiles et de réfugiés étaient piégés dans les zones de conflits (*Amnesty International, op.cit.*) et qu'entre 5 et 10 000 réfugiés et demandeurs d'asile étaient détenus et soumis à des conditions inhumaines (*Human Right Watch, op. cit.*).
- 59 La sécurisation des frontières, le programme DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration), est également au centre des préoccupations : l'OTAN, qui participait à la conférence de Rome a proposé son assistance aux autorités libyennes pour « la mise en place des structures, procédures et dispositions qui leur permettront d'élaborer une stratégie de sécurité nationale »<sup>63</sup>.
- 60 Les appels réitérés au dialogue entre les parties libyennes ont lieu alors qu'une médiation a été engagée par l'UNSMIL afin d'amener les parties à dialoguer de manière inclusive et à effectuer la passation de pouvoir entre les deux assemblées. La première réunion, le 29 septembre 2014, a eu lieu à Ghadamès. Elle s'est tenue au lendemain de la prestation de serment du nouveau gouvernement al-Thini et alors que le président de la CdR, Aguila

Saleh Iissa, lors de la 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, exprimait le « besoin d'un sérieux coup de main de la part des « amis de la Libye » pour rendre l'armée opérationnelle et lui donner les moyens de combattre le terrorisme et l'extrémisme, qui s'étend de l'Algérie à l'Iraq »<sup>64</sup>.

- 61 Symbolique, la réunion de Ghadamès ne comptait que 22 parlementaires, tous issus de la CdR, sise à Tobrouk. Boycottée par les représentants de l'ancien CGN réactivé fin août, la réunion a buté sur la question de la légitimité des institutions et des acteurs en présence<sup>65</sup>.
- 62 En cette fin d'année 2014, dans l'attente d'un nouveau round de négociations (qui se poursuivra à Genève en janvier 2015, toujours en l'absence de membres du CGN), les combats entre les fractions rivales ne perdent pas de leur intensité<sup>66</sup>. En effet, les autorités de Tobrouk ayant décidé de réformer les modalités de paiement provenant des revenus pétroliers afin d'en être bénéficiaires, le gouvernement de Tripoli lance, le 13 décembre 2014, une opération (Al Shuruq) dans le croissant pétrolier (région de Syrte) contrôlé par les Forces de défense de la Cyrénaïque d'Ibrahim Jadhraan, alliée à l'armée nationale du Général Haftar. Cette offensive entraîne une nouvelle baisse de la production pétrolière. Par ailleurs, la ville de Misrata est, pour la première fois, le 29 décembre, bombardée par les forces aériennes de la dite armée nationale. Enfin, le soutien apporté au général Haftar, le 21 octobre 2014, par le gouvernement de Tobrouk et l'annulation, le 6 novembre 2014 par la Cour Suprême, sise à Tripoli, d'un amendement de la Déclaration constitutionnelle ayant conduit aux élections de la Chambre des représentants ne modifient pas le rapport de force entre les deux parties et contribuent à la polarisation des positions des deux camps.

---

## BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON John Lee, 2015, « The Unravelling. In a failing state, an anti-Islamist general mounts a divide campaign », *The New Yorker*, 23/02.

BENSAAD Ali, 2015, « Les trajectoires chaotiques d'une reconstruction étatique », *Moyen Orient*, 25, janvier-mars, p. 18-23.

DJAZIRI Moncef, 2015, « Les défis économiques d'une société éclatée », *Moyen Orient*, 25, janvier-mars, p. 48-51.

GAULME François, 2011, « « États faillis », « États fragiles » : Concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, printemps, p. 17-29.

HADDAD Saïd, 2014, « Insécurité, exclusion et blocage politique dans une Libye fragmentée », *L'Année du Maghreb*, n °11, 2014-II, p. 231-249.

LACHER Wolfram, 2014, « Libya's Fractious South and Regional Instability », *Dispatch n°3*, February, smallsurvey.org, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/R-SANA/SANA-Dispatch3-Libya-Fractuous-South.pdf>

LE GOURIELLEC Sonia, 2015, « La menace stratégique des États faibles : Quand les faits relativisent la théorie », *Notes de recherche stratégiques*, n°18, IRSEM, avril.

MORONE Antonio Maria, 2015, « Misratah, ville de révolution, cité de pouvoir », *Moyen Orient*, 25, janvier-mars, p. 36-40.

NAY Olivier, 2013, « La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ? » *Gouvernement et Action publique*, Presses de Sciences Po, n°1, p. 139-151.

SUR Serge, 2005, « Sur les États défailants », *Commentaire*, n°112, p. 891-899. Disponible sur <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/0502-SUR-FR-2.pdf>

WEHREY Frederic, 2014, « The Battle for Benghazi », *The Atlantic*, 28/02, <http://www.theatlantic.com/international/archive/2014/02/the-battle-for-benghazi/284102/>

## NOTES

1. . Bien que Serge Sur fasse une distinction entre État défailant et État failli (notion qu'il réserve aux États en faillite financière), nous utiliserons indistinctement ces deux termes dans notre propos.
2. . Voir notre chronique de l'année précédente.
3. . Ainsi lors de la Conférence ministérielle sur le soutien international à la Libye qui se tient à Rome, le 6 mars 2014, le premier Ministre sera convié in extremis par le président du CGN qui s'estime seul représentant de son pays à l'extérieur.
4. . Le vendredi 7 février, des milliers de manifestants défilent dans les rues de Tripoli et de Benghazi pour exiger la dissolution du CGN. Ces manifestations contre la décision unilatérale du parlement ou contre les actions des milices témoignent de l'exaspération de la population libyenne (voir également notre chronique de l'année précédente) face aux violences et à l'impasse politique.
5. . Disponibles (en arabe) sur le site suivant : <http://www.constitutionnet.org/ar/vl/item/lyby-lmswd-lwly-lldstwr-ljdyd-lm-2014>
6. . Le PJC annonce ainsi le retrait de ses cinq ministres (Pétrole, Economie, Habitat, Electricité, Sport), le 21 janvier. Cette annonce, qui n'est pas suivie d'effets, intervient alors que les parlementaires tentent sans succès de renverser le gouvernement (99 voix sur 194, alors que le seuil est fixé à 120), *AFP*, 21/1/2014.
7. . Voir notre chronique de l'année précédente.
8. . Samia Mansour, Sahar Rad, *Libya 2015*, [http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN\\_data/CN\\_Long\\_EN/Libya\\_GB\\_2015.pdf](http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN_data/CN_Long_EN/Libya_GB_2015.pdf)
9. . En lieu et place de la date du 24 décembre 2014, initialement prévue. Les parlementaires ne sont pas parvenus à un consensus sur le mode d'élection du président de la future assemblée : par cette dernière ou au suffrage universel direct.
10. . Dont ceux des fils du ministre de la Défense et du chef des Forces spéciales (al Saïqa) en janvier 2014 et de l'ambassadeur de Jordanie, en avril 2014. Ils seront tous libérés.
11. . Le ministre de la Culture, al Amin, déclare le 28 février que « le principal facteur affectant la situation sécuritaire à Benghazi, Derna et dans d'autres régions du sud-ouest de la Libye tient aux islamistes radicaux ».
12. . Le premier semestre de l'année 2014, aussi confus et instable qu'il soit sur le plan politique, est marqué également par quelques avancées politiques importantes. Le 19 février, le gouvernement a adopté un décret reconnaissant les femmes violées durant le conflit de 2011 comme des victimes de guerre. Ce décret, premier du genre, vient rompre un déni et un tabou fortement inscrit dans la société libyenne et répond à de nombreuses revendications féminines

(Voir Annick Cojean, « Libye : viols de guerre », *Lemonde.fr*, 14/11/2013). Si le viol est reconnu comme crime de guerre au niveau international - la CPI l'ayant reconnu comme tel lors de la guerre en ex-Yougoslavie - et comme arme de guerre avec l'adoption de la résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 19 juin 2008, c'est la première fois qu'il est reconnu au niveau national comme en Libye. Ce décret, applicable dès son adoption permet aux victimes de bénéficier d'aides médicales et financières, mais aussi d'un logement et d'une éducation notamment. Il devait être confirmé par un vote du parlement ; voir Sarah Leduc, « La Libye, pionnière dans la lutte contre le viol comme arme de guerre », *france24.com*, 12/06/2014, <http://www.france24.com/fr/20140611-viol-arme-guerre-londres-sommet-angelina-jolie-legislation-libye>. Cette question a fait l'objet du Premier Sommet mondial contre les violences sexuelles en temps de conflit (Global Summit to End Sexual Violence in Conflict) qui s'est tenu à Londres du 10 au 13 juin 2014 : <https://www.gov.uk/government/topical-events/sexual-violence-in-conflict>. Sur un autre sujet, le 4/03/2014, le gouvernement libyen décide de réhabiliter l'ancien monarque Idriss 1<sup>er</sup>, en lui restituant sa nationalité et en recensant tous ses biens confisqués par Kadhafi et son régime afin de les restituer à ses héritiers.

13. . L'exaspération s'est manifestée notamment lors d'une émeute au Ministère de la défense le 26 février, une grève générale le 2 avril et un rassemblement de civils à la caserne de la Brigade du 17 février, le 9 mai 2014.

14. . Rapport final du Groupe d'Experts créé par la Résolution 1973 (2011), S/2015/128, 23 février 2015, p. 13, disponible à l'adresse suivante : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2015/128](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2015/128). Sauf mentions contraire, l'ensemble des informations concernant la situation sécuritaire provient de ce rapport.

15. . Les affrontements du 8 juin 2013 entre les unités de l'armée régulière et les forces du Bouclier de la Libye 1 sont une illustration de ces luttes

16. . Jean Tilouine, « Libye : coup de bluff pour tentative de coup d'État ? », *jeuneafrique.com*, 24/02/2014.

17. . <http://www.thecairopost.com/news/91330/news/interview-with-former-libyan-commander-khalifa-haftar>

18. . Voir à ce propos, l'enquête en quatre volets publié par Laurent Touchard dans *Jeune Afrique* : « Libye : la première vie de Khalifa Haftar, condottiere des sables » ; 12/08/2014 ; « Libye : la deuxième vie de Khalifa Haftar dans la guerre du Tchad », 20/08/2014 ; « La deuxième vie de Khalifa Haftar (suite) », 15/10/2014 et « Libye : la deuxième vie de Khalifa Haftar au Tchad et la défaite finale à Ouadi Doum », 21/10/2014. Pour un portrait de Haftar voir également Jon Lee Anderson, « The Unravelling. In a failing state, an anti-Islamist general mounts a divisive campaign », *The New Yorker*, 23/02/2015.

19. . Rapport Final du Groupe d'Experts, *op. cit.*, p. 13.

20. . D'après le porte-parole de la coalition des révolutionnaires de Benghazi, Ahmed el Jezoui : <http://www.rfi.fr/afrique/20140520-libye-meme-kadhafi-avait-pas-ose-nous-bombarder-haftar-ansar-al-charia/>

21. . Ainsi qu'il est rapporté dans le Rapport Final du Groupe d'Experts, *op.cit.* Voir le chapitre Libye du rapport 2015 de l'ONG Human Rights Watch, <http://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/libya>

22. . <https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/libya/report-libya/>

23. . Le 26 mai, Meftah Bouzid, journaliste officiant au quotidien al Burniq connu pour ses prises de position critiques envers les islamistes, est assassiné à Benhgazi. Trois jours plus tard est retrouvé, à Sabha le corps de la journaliste Naseeb Miloud Karfana, journaliste à la chaîne de télévision libyenne al Wataniya ainsi que celui de son fiancé. Les conditions de son assassinat entraînent un vague d'indignation nationale et internationale : <http://en.rsf.org/libye-woman-journalist-found-with-throat-02-06-2014,46373.html>. Six journalistes ont été tués en 2014 selon

Human Rights Watch, *World Report 2015*, *op. cit.* Le 4 juin, un délégué suisse du CICR est assassiné à Syrte.

24. . Ahmed Abou Khattala a dirigé une katiba, Katibat Abou Obeida Ibn Al-Jarah. durant le conflit de 2011. Soupçonné d'être un des artisans de l'assassinat du général Abdel Fattah Younes, le 28 juillet 2011, alors chef d'état major des forces rebelles anti-Kadhafi, il est également suspecté d'être un des chefs d'Ansar al Sharia.

25. . Barbara Slavin, « US Ambassador says Libyan general is going after “terrorists” », *al-monitor.com*, 21/5/2014, <http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/05/us-ambassador-libya-hifter-terrorists-attack.html#>

26. . <http://hnecl.ly/?p=6207&lang=en>

27. . Le jour de l'élection du scrutin, l'avocate et militante des droits de l'Homme, Salwa Bougaihis est assassinée à Benghazi

28. . <http://www.lorientlejour.com/article/877303/en-libye-le-pied-de-nez-de-la-mouvance-civile-aux-islamistes.html>

29. . Ce qui n'est pas sans causer de réels soucis pour les autorités libyennes : Face à ces départs, le ministère libyen de la Santé a mis en garde contre une pénurie en personnel médical, notamment après l'annonce des Philippines de l'évacuation de leurs ressortissants, dont 3 000 médecins et infirmiers. Quelques jours auparavant, le CICR évacue son personnel vers la Tunisie, une partie ayant déjà été évacuée au lendemain de l'assassinat d'un employé suisse, le 4 juin.

30. . Ce camp, qui servait de lieu de formation, sous l'égide des États-Unis, avait été abandonné par ces derniers à la suite d'une série de vols d'armes, de véhicules et de matériels, à la mi 2013. Il aurait été occupé depuis par un groupe djihadiste affilié à al Qaïda. Voir Eli Lake, « Jihadists now control secretive US base in Libya », *The Daily Beast*, 23/04/2014 : <http://www.thedailybeast.com/articles/2014/04/23/jihadists-now-control-secretive-u-s-base-in-libya.html>

31. . Ajnadin Mustapha, « Urgent arrives in Warshefana after days of fierce clashes », *Libya Herald*, 17/09/2014.

32. . Salah Bakouch du parti Union pour la Patrie, cité dans Maryline Dumas, Mathieu Galtier, « Les milices de Misrata prennent le pouvoir en Libye », *Orient XXI*, 10 septembre 2014, <http://orientxxi.info/magazine/les-milices-de-misrata-prennent-le,0670>

33. . <http://www.hrw.org/news/2014/02/13/libya-gaddafi-son-ex-officials-held-without-due-process>

34. . « Les affrontements pèsent sur les services de santé dans le sud de la Libye », *IRIN*, 22/01/2014, <http://www.irinnews.org/fr/report/99516/les-affrontements-p%C3%A8sent-sur-les-services-de-sant%C3%A9-dans-le-sud-de-la-libye>

35. . Ces combats ont opposé les Ouled Slimane à des milices dominées par des membres des tribus Kadhafa et Magahira.

36. . Voir à ce propos l'article de Caroline Bright, « Libye, la grande offensive militaire des anciens kadhafistes », *mondafrique.com*, 4/02/2014, sur cette « armée de l'ombre » en phase de « reconquête », <http://mondafrique.com/lire/international/2014/02/04/libye-la-grande-offensive-militaire-des-anciens-kadhafistes>

37. . Ansar al Sharia Benghazi, Ansar al Sharia Derna et Ansar al Sharia Tunisie ont été classées comme organisations terroristes le 10 janvier 2014 ; Voir le communiqué du Département d'État, <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2014/01/219519.htm> ; Le Conseil de Sécurité a inscrit, le 19/11/2014, les deux premiers groupes précités sur la « Liste du Comité des sanctions contre al Qaïda ».

38. . Des élus de Misrata boycottent la séance en arguant de son inconstitutionnalité, la cérémonie devant se dérouler, selon eux, à Tripoli et à l'initiative de Nouri Abou Sahmein, président du CGN sortant. Par ailleurs, Tobrouk est accusé d'être proche des partisans de Haftar.

39. . La veille, les députés ont voté l'élection du président du parlement au suffrage universel en amendant la Déclaration constitutionnelle de 2011

40. . <http://www.rfi.fr/afrique/20140716-libye-hesite-reclamer-le-deploiement-casques-bleus/>
41. . <http://www.middleeasteye.net/news/head-libyas-army-no-control-over-government-funded-rebels-221789896>
42. . Le même jour, un porte parole du Pentagone déclare dans une conférence de presse que des frappes aériennes ont été menées par ces deux pays, <http://www.defense.gov/Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=5495>
43. . Jeremy Binnie, « Qatari C-17 alleged to have visited Libya », *IHS Jane's Defence Weekly*, 18/06/2014, <http://www.janes.com/article/39583/qatari-c-17-alleged-to-have-visited-libya>. Le 15 septembre, le premier ministre al-Thini a accusé ces deux pays de livraison d'armes à Misrata. Le 7 septembre, un avion militaire soudanais, en direction de Tripoli est intercepté avec une cargaison d'armes lors d'un ravitaillement à l'aéroport de Koufra.
44. . Les États-Unis, le Royaume Uni, la France, l'Italie et l'Allemagne avaient affirmé, le 5 août, leur soutien aux « institutions démocratiquement élues de ce pays », <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/la-france-et-la-libye/evenements-4528/article/reunion-du-parlement-libyen-a>
45. . Allégeance acceptée par Abou Bakr al Baghdadi, « calife autoproclamé » de l'OEI, le 13 novembre 2014.
46. . Trois cents d'entre eux auraient combattu en Irak et en Syrie, selon un rapport du Bureau of Diplomatic Security du Département d'État américain cité dans Mark Hosenball, « U.S fear Islamic State is making serious inroads in Libya », *reuters.com*, 20/03/2015, <http://www.reuters.com/article/2015/03/20/us-libya-security-idUSKBN0MG2G520150320>
47. . <http://www.nbcnews.com/storyline/isis-terror/isis-sets-training-camps-libya-u-s-army-gen-david-n261336>
48. . « Libye : L'envoyé des Nations Unies met en garde contre les activités de « Daech » », <http://fr.allafrica.com/stories/201410090005.html>
49. . Notamment à travers la mise en scène d'exécutions publiques en juin et en novembre 2014 (décapitation de trois activistes et d'un soldat libyen).
50. . Lors de son audition devant la commission du Sénat en charge des affaires de renseignement, le 29/01/2014.
51. . Voir l'interview accordé au quotidien *Libération* du 5/02/2014, [http://www liberation.fr/monde/2014/02/05/en-libye-c-est-a-paris-et-washington-d-assurer-le-service-apres-vente\\_978206](http://www liberation.fr/monde/2014/02/05/en-libye-c-est-a-paris-et-washington-d-assurer-le-service-apres-vente_978206)
52. . Quelques jours auparavant, le président tchadien, Idriss Déby, a appelé à une intervention de l'OTAN en Libye (*lefigaro.fr*, 17/12/2014). C'est aussi le cas du Mali et du Sénégal lors du premier Forum international sur la paix et la Sécurité en Afrique (Dakar, 14-16 décembre 2014). Le 19 décembre 2014, les pays du G5 du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) plaident en faveur de la mise en place d'une force internationale afin de « neutraliser les groupes armés » (*rfi.fr*, 18/12/2014).
53. . [http://www.romandie.com/news/La-Libye-se-dote-de-sa-premiere-loi-antiterroriste\\_RP/518928.rom](http://www.romandie.com/news/La-Libye-se-dote-de-sa-premiere-loi-antiterroriste_RP/518928.rom) ; « Libyan parliament approves anti-terror law », *World Bulletin*, 10/09/2014, <http://www.worldbulletin.net/abdullah-al-thinni/144067/libyan-parliament-approves-anti-terror-law>
54. . Pour reprendre le titre d'un ouvrage de Noam Chomsky, *Les États manqués*, Paris, 10/18, 2008.
55. . Malik Tahir, « L'Algérie déploie 5000 soldats et gendarmes de plus à la frontière avec la Libye », *huffpostmaghreb.com*, 29/05/2014, [http://www.huffpostmaghreb.com/2014/05/29/armee-algerienne-frontiere-libye\\_n\\_5408559.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2014/05/29/armee-algerienne-frontiere-libye_n_5408559.html) ; Gaidi Mohamed Faouzi, « Feu vert pour une 7ème région militaire à Illizi », *El Watan*, 11/07/2014, [http://www.elwatan.com/actualite/feu-vert-pour-une-7e-region-militaire-a-illizi-11-07-2014-264233\\_109.php](http://www.elwatan.com/actualite/feu-vert-pour-une-7e-region-militaire-a-illizi-11-07-2014-264233_109.php)

56. . Voir par exemple Farid Aichoune, « Libye. Pourquoi Algérie et USA mènent une opération conjointe, *nouvelobs.com*, 10/06/2014 ; Aziz M, « Probable intervention militaire d'Alger ou du Caire », *El Watan*, 1/08/2014.
57. . Voir l'édition du 27 mai 2014 : <http://www.almasryalyoum.com/news/details/456525>
58. . Hélène Sallon, « La Libye au cœur de la visite du président égyptien en France », *lemonde.fr*, 21/11/2014.
59. . Maroc, Tunisie, Mauritanie, Algérie, Égypte, Niger, Tchad, Soudan, Espagne, France, Chypre, Portugal, Italie, Grèce et Malte.
60. . Disponible sur : <http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/SalaDePrensa/ElMinisterioInforma/Documents/475-2014%20Conclusiones%20Conf%20Libia%20ESP-Fr-SC-FA.pdf>
61. . Les conclusions de la conférence sont disponibles sur : [http://www.esteri.it/mae/en/sala\\_stampa/archivionotizie/approfondimenti/2014/03/20140306\\_minconflibconcl.html/](http://www.esteri.it/mae/en/sala_stampa/archivionotizie/approfondimenti/2014/03/20140306_minconflibconcl.html/)
62. . <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=34238#.VXwWekZOOYu>
63. . [http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news\\_107855.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_107855.htm)
64. . <http://www.un.org/fr/ga/69/meetings/gadebate/27sep/libya.shtml>
65. . « Libyan Dialogue Convened In Ghadames; Agreement on Confidence-Building Measures, More Meetings », *UNSMIL Press release*, 29/09/2014, <http://unsmil.unmissions.org/Default.aspx?tabid=3561&ctl=Details&mid=8549&ItemID=1977331&language=en-US>
66. . « Libye : 356 morts en 30 jours à Benghazi », *BBC Afrique*, 15/11/2014 ;
- 

## INDEX

**Mots-clés** : Libye, chronique, 2014

## AUTEUR

**SAÏD HADDAD**

Maître de Conférences, CREC Saint-Cyr, Chercheur associé à l'IREMAM (UMR7310, AMU/CNRS, 13094, Aix-en-Provence, France).